AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES



SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

CIRCONSCRIPTION PHYTOSANITAIRE " PAYS DE LA LOIRE "

10, Rue Le Nôtre - 49044 ANGERS CEDEX - Tél (41) 36.16.55

DLP 14-6-84377430



EDITION DE LA STATION " PAYS DE LA LOIRE "

Loire-Atlantique, Maine et Loire, Mayenne, Sarthe, Vendée

Grandes cultures

Tarif annuel : 95,00 F

BULLETIN N° 8 DU 8 JUIN 1984 - TOUS DEPARTEMENTS .... P 1

Sommaire : P. 1 - Blé d'hiver, P. 2 - Mildiou de la pomme de terre, Maïs

B L E D ' H I V E R

STADES VEGETATIFS

La végétation s'étale du stade début épiaison à fin floraison, selon les situations géographiques et les variétés.

Dans quelques rares situations (blés clairs), compter le nombre d'épis, en dessous de 450 épis/m2, les interventions fongicides seront difficilement rentabilisées.

SITUATION

MALADIES DU FEUILLAGE ET DES EPIS

SEPTORIOSES

Evolution et progression lente en raison des températures, mais les septorioses viennent de gagner un étage foliaire (3ème feuille) dans les parcelles non protégées.

OIDIUM

Evolution et progression rapide dans les semis denses.

ROUILLE BRUNE

Absence totale de la maladie sauf localement en Vendée.

Les conditions climatiques actuelles sont défavorables à cette affection.

ROUILLE JAUNE

Absence totale de la maladie.

PRECONISATIONS

Compte-tenu des conditions climatiques que nous avons subies, la situation sanitaire est satisfaisante dans la plupart des cultures. Cependant, il convient de protéger les deux premières feuilles et l'épi lorsque le potentiel de rendement espéré est suffisant.

Terminer rapidement le traitement épiaison dans les situations les plus tardives (Nord Sarthe, Nord Mayenne). Se reporter au bulletin n° 7.

IMPORTANT - Toutes les expérimentations antérieures ont montré que les interventions fongicides ne sont plus rentables au delà de 15 jours après le début de la floraison.

PUCERONS DES EPIS

Vendée, Loire-Atlantique, Maine-et-Loire (uniquement Segréen), Sud Mayenne (uniquement Chateau-Gontier)

Très localement, dans les zones citées, le seuil d'intervention d'un épi sur deux portant un puceron, est atteint.

Bien observer chaque parcelle, les populations sont différentes d'un champ à l'autre.

Attention, des colonies importantes sont souvent à la base du feuillage et risquent de passer sur épis.

.../...

Publication Périodique Inscription à la CPPAP n° 1610 AD. Imprimerie de la Station d'ANGERS - Directeur Gérant : C. Bain.

79

Dans ce cas, utiliser 800 l. de bouillie/ha avec une pression plus importante (4 bars).

Lorsque le seuil est atteint, utiliser une spécialité non dangereuse pour les abeilles (voir bulletin n° 7)

Mélanger la spécialité insecticide lors du traitement fongicide

Ne plus intervenir quinze jours après le début floraison.

AUTRES SITUATIONS -

Surveiller les cultures. Ne pas intervenir dans la majorité des cas.

POMME DE TERRE

MILDIOU

Cette maladie vient d'apparaitre dans la Sarthe (BELINOIS). Se méfier d'un réchauffement éventuel qui ferait vite progresser cette affection.

En conséquence, il convient d'effectuer, dès maintenant, une intervention fongicide sur toutes les cultures non destinées à un prochain arrachage et ayant dépassé 20 cm de haut.

DORYPHORE

L'activité de ces insectes est ralentie. Toutefois, un traitement mixte (mildiou) peut être réalisé uniquement dans les parcelles où l'on observe des larves ayant la taille d'un grain de blé,en nombre suffisant.

MAIS

PYRALE

Dans les régions envahies par cet insecte, brûler rapidement et avant le 15 Juin, les déchets de cribs, pour éliminer les futurs papillons.

NOTE TECHNIQUE 1984

ACTA - INRA - AGPM - SPV

PYRALE DU MAIS

La lutte contre la pyrale du maïs à l'aide d'insecticides microgranulés, appliqués à un stade optimum, doit rester la méthode de base.

Au cours des dernières campagnes, les travaux réalisés ont en effet montré qu'il existait une relation, dans certaines situations, entre l'application de pyréthrinoïdes liquides et les pullulations de pucerons (Rhopalosiphum padi, essentiellement).

Plusieurs formulations liquides (DECIS 0,8 l P.C./ha, SUMICIDIN 1.5 l P.C./ha, CYMBUSH et KAFIL SUPER 0,75 l P.C./ha) ont reçu une autorisation provisoire de vente en 1983. L'attention des utilisateurs doit être attirée sur les pullulations de pucerons qu'elles risquent d'entrainer. L'emballage des spécialités en cause porte d'ailleurs une mention à cet égard.

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles des Pays de la Loire, 10 rue Le Nôtre, 49044 ANGERS CEDEX
N° C.P.P. 1610 AD - Le Directeur Gérant C. BAIN